

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

DÉCISION N° DP2025_008 - CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL SIGNATURE CONTRAT CESSION DROITS DE SPECTACLE AVEC CVE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2020-137 en date du 9 novembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Président,

Vu le code de la Commande publique, notamment ses articles L.2122-1 et R.2122-8,

Vu la Décision du Bureau DB2025_008 en date du 18 février 2025,

Vu l'avis favorable du Bureau du 18 février 2025,

Considérant qu'un acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000€ HT,

Considérant que la Communauté de communes gère le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal,

Considérant que le conservatoire met en place des partenariats pédagogiques avec les associations culturelles et les établissements classés départementaux, conformément à son projet pédagogique,

Considérant la nécessité de confier une prestation de service à l'association Collectif Vacances Entropie dans le cadre du projet partagé avec le GRETT (groupe de recherche, d'étude et de transmission des traditions en Charolais-Brionnais)

DÉCIDE

Article 1 : De signer un contrat de cession des droits de représentation d'un spectacle avec l'association Collectif Vacances Entropie, représentée par son président M. Plaire, pour l'organisation d'un concert et master-classe de Rémy Geffroy pour un montant de 495 € TTC.

Article 2 : D'imputer la dépense sur la ligne du budget correspondant.

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, devant le Tribunal administratif de Dijon (22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon CEDEX).

Article 3 : La présente décision sera communiquée aux membres du Conseil Communautaire lors d'une prochaine réunion.

====

Fait à Paray-le-Monial, le 18 mars 2025,

Gérald GORDAT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

Président du Grand Charolais